



GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Conseil de communauté du **18 novembre 2013**

Délibération n° 2013-4240

commission principale : déplacements et voirie

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Lyon 3°

objet : Projet pôle d'échange multimodal (PEM) Part-Dieu, Two Lyon et voie L - Groupement de commandes pour les études liées aux procédures administratives - Désignation des membres de la commission d'appel d'offres ad hoc

service : Direction générale - Missions territoriales

Rapporteur : Madame la Conseillère Chevallier

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 8 novembre 2013

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 20 novembre 2013

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Da Passano, Mme Domenech Diana, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Vesco, Mme Frih, M. Assi, Mme Ait-Maten, MM. Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bailly-Maitre, Bargoin, MM. Barret, Barthelémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B., Mme Bocquet, MM. Bolliet, Bousson, Braillard, Brolquier, Buffet, Mme Cardona, M. Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagonne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Forissier, Fournel, Galliano, Genin, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Imbert, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Mme Laval, MM. Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Lyonnet, Martinez, Millet, Morales, Muet, Nissanian, Mme Pesson, MM. Petit, Pili, Pillon, Plazzi, Quiniou, Mme Rabatel, M. Réale, Mmes Revel, Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Suchet, Terrot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touleron, Touraine, Uhlich, Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Mme Yéréman.

Absents excusés : MM. Reppelin (pouvoir à Mme Vullien), Passi, Bouju (pouvoir à M. Abadie), Mme Peytavin (pouvoir à M. Le Bouhart), MM. Rivalta (pouvoir à M. Vesco), Albrand (pouvoir à M. Jacquet), Balme (pouvoir à Mme Domenech Diana), Chabert (pouvoir à M. Gignoux), Fleury (pouvoir à M. Sangalli), Guimet (pouvoir à M. Grivel), Ollivier (pouvoir à M. Suchet), Mme Pallega, MM. Roche (pouvoir à M. David G.), Serres (pouvoir à M. Bolliet).

Absents non excusés : MM. Arrue, Barral, Mme Laurent, M. Julien-Laferrière, Mme Bonniel-Chalier, MM. Huguet, Louis, Mme Perrin-Gilbert, MM. Thévenot, Turcas, Vurpas.

Conseil de communauté du 18 novembre 2013**Délibération n° 2013-4240**

commission principale : déplacements et voirie

commune (s) : Lyon 3°

objet : **Projet pôle d'échange multimodal (PEM) Part-Dieu, Two Lyon et voie L - Groupement de commandes pour les études liées aux procédures administratives - Désignation des membres de la commission d'appel d'offres ad hoc**

service : Direction générale - Missions territoriales

Le Conseil,

Vu le rapport du 29 octobre 2013, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Par délibération n° 4013-4069 du 26 septembre 2013, le Conseil de communauté a autorisé la signature d'une convention de groupement de commandes pour les études liées aux procédures administratives du projet pôle d'échange multimodal (PEM) Part-Dieu, Two Lyon et voie L à passer entre la Communauté urbaine de Lyon, Réseau ferré de France (RFF), la Société nationale des chemins de fer français (SNCF), Gares et Connexions et Vinci immobilier.

Conformément à l'article 8 III du code des marchés publics, il doit être institué une commission d'appel d'offres composée d'un représentant de chaque membre du groupement de commandes. A cette fin, la Communauté urbaine doit procéder à l'élection d'un représentant choisi parmi les membres de la commission d'appel d'offres ayant voix délibérative. De même, il est nécessaire de procéder à l'élection de son suppléant.

Cette commission d'appel d'offres sera présidée par le représentant de la Communauté urbaine, en sa qualité de coordonateur du groupement de commandes.

Conformément à l'article 8 V du code des marchés publics et aux modalités définies dans sa convention constitutive du groupement, elle émettra un avis relatif à l'agrément des candidatures et aux choix des cocontractants, le comité de directeurs dûment constitué à cet effet validant ensuite le choix du titulaire ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

Vu l'accord unanime de l'assemblée pour procéder à un vote à main levée, en application de l'article L2121-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu le résultat du scrutin ;

DELIBERE

Désigne madame Michèle Pédrini en tant que titulaire et monsieur Guy Corrazol en tant que suppléant pour la durée du mandat en cours pour représenter la Communauté urbaine de Lyon et présider la commission d'appel d'offres créée dans le cadre du groupement de commandes pour les études liées aux procédures administratives du projet de pôle d'échange multimodal (PEM) Part-Dieu, Two Lyon et voie L.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 20 novembre 2013.